

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 OCTOBRE 2021

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 4 octobre 2021 au lieu et à l'heure ordinaires des séances, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon.

Sont également présents, les conseillères et conseillers :

Annie Lapointe
Caroline Roberge
Claude Martel
Tony Potvin

Mme la conseillère Josée Crane et M. le conseiller Réal Bérubé sont absents.

Formant quorum.

Ordre du jour

OUVERTURE

Ouverture de la séance par madame la mairesse

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Autorisation de siéger à huis clos
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021
- 1.4 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 4 octobre 2021
- 1.5 Rapport général de la mairesse
- 1.6 Bonification du service d'ingénierie – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité
- 1.7 Adoption du programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023
- 1.8 Bail, CN

2. FINANCES

- 2.1A Approbation des comptes à payer du mois de septembre 2021
- 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
- 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 31 août 2021
- 2.3 Demande d'aide financière - Les Résidences du Manoir des Lacs
- 2.4 Demande de commandite – Maison des jeunes

3. PERSONNEL

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER

- 7.1 Prolongation du tracé du chemin de la Montagne pour le déneigement

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE

Mot d'ouverture de la séance par Mme la Mairesse qui préside l'assemblée par la suite.

1. ADMINISTRATION

1.1 AUTORISATION DE SIÉGER À HUIS CLOS

Résol. 21-187

ATTENDU le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU le décret subséquent qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 octobre 2021;

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU QUE, selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Tony Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne.

ACCEPTÉE

1.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résol. 21-188

Madame la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Caroline Roberge appuyée par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

Résol. 21-189

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.4

APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 4 OCTOBRE 2021

Résol. 21-190

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 4 octobre 2021 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de Mme la mairesse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Caroline Roberge appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 4 octobre 2021 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

ACCEPTÉE

1.5

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

- ➔ Remerciements de Mme Ghislaine M.-Hudon
- ➔ Remerciements de M. Tony Potvin

1.6

BONIFICATION DU SERVICE D'INGÉNIERIE – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Résol. 21-191

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a adopté la résolution n° 21-070 signifiant son intérêt à participer au projet de bonification du service d'ingénierie territorial et demandant à la MRC du Domaine-du-Roy de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC du Domaine-du-Roy désirent présenter un projet d'ajout de ressources partagées en ingénierie dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annie Lapointe appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la Municipalité de Lac-Bouchette :

- s'engage à participer au projet de de bonification du service d'ingénierie territorial et à assumer une partie des coûts;
- autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- nomme la MRC du Domaine-du-Roy organisme responsable du projet.

ACCEPTÉE

1.7

Résol. 21-192

ADOPTION DU PROGRAMME DE TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ACCEPTÉE

1.8
Résol. 21-193

BAIL, CN

ATTENDU QU'il s'agit du renouvellement d'un bail pour l'installation des équipements de communication de la Municipalité de Lac-Bouchette installée dans la cabane du Canadian national et pour l'utilisation d'une antenne installée dans la tour du Canadian national;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette juge important et correct le bail proposé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annie Lapointe appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette approuve le renouvellement du bail du CN no 1000/3050235 pour une période de 5 ans pour un montant de 500\$ pour l'années;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon et M. le directeur général et secrétaire-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

2. FINANCES

2.1A APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021

Résol. 21-194

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois de septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Caroline Roberge appuyée par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer de septembre 2021 suivants soient approuvés :

Septembre 2021		
	Montant du chèque	Total par fournisseur
Folio 700 084		
Carl Tremblay	538.75 \$	538.75 \$
Excavation rénovation Drolet	24 125.14 \$	24 125.14 \$
Intact assurance	527.42 \$	527.42 \$
Fédération des villages-relais	235.70 \$	235.70 \$
Ghislaine M.-Hudon	825.40 \$	825.40 \$
Édith Gaudreault	90.57 \$	90.57 \$
Ministre des Finances	50 700.00 \$	50 700.00 \$
Club Passe-Partout	200.00 \$	200.00 \$
Cuizen	156.05 \$	156.05 \$
Brandt	3 266.51 \$	3 266.51 \$
Cain Lamarre	260.76 \$	260.76 \$
Martin Cloutier	783.16 \$	783.16 \$
Coop	368.51 \$	368.51 \$
Corporate express	575.47 \$	575.47 \$
Desgagné Laflamme électrique	1 219.84 \$	1 219.84 \$
Eurofins environex	443.52 \$	443.52 \$
Fonds d'information	70.00 \$	70.00 \$
Groupe D-Tech	218.45 \$	218.45 \$
Havre	77.00 \$	77.00 \$
Kalitec signalisation	109.23 \$	109.23 \$
Location d'équipement Maximum	27.98 \$	27.98 \$

MégaBuro	347.67 \$	347.67 \$
MRC du Domaine-du-Roy	23 302.08 \$	23 302.08 \$
Napa Roberval	67.24 \$	67.24 \$
Nutrinor Énergies	2 179.92 \$	2 179.92 \$
Produits BCM	2 743.66 \$	2 743.66 \$
Résidences du Manoir des Lacs	1 000.00 \$	1 000.00 \$
Scellant d'asphalte Dolbeau	1 350.96 \$	1 350.96 \$
Hitachi capital Canada	6 605.58 \$	6 605.58 \$
Services environnementaux	3 621.71 \$	3 621.71 \$
Signis	1 753.37 \$	1 753.37 \$
Stelem	2 012.06 \$	2 012.06 \$
SCFP	619.46 \$	619.46 \$
Jean-Pierre Tremblay	136.18 \$	136.18 \$
SSQ	4 650.16 \$	4 650.16 \$
Bell - voirie	82.13 \$	469.61 \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 291.31 \$	10 000.49 \$
Hydro-Québec - éclairage public	43.09 \$	- \$
Hydro-Québec - édifice municipal	590.07 \$	- \$
Ministère du Revenu	15 814.46 \$	15 814.46 \$
Bell - plage	82.74 \$	- \$
Hydro-Québec - garage mun.	284.73 \$	- \$
Hydro-Québec - centre comm.	180.89 \$	- \$
Bell - Municipalité	93.64 \$	- \$
Receveur général du Canada	5 908.16 \$	5 908.16 \$
Hydro-Québec - étangs	2 108.69 \$	- \$
Cogéco câble	56.28 \$	56.28 \$
Visa	23.00 \$	23.00 \$
Hydro-Québec - pompage	493.22 \$	- \$
Bell - kiosque	120.27 \$	- \$
Bell mobilité	270.00 \$	270.00 \$
Bell - kiosque	90.83 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	2 320.83 \$	- \$
Hydro-Québec - garage mun.	1 160.17 \$	- \$
Hydro-Québec - CCCS	439.18 \$	- \$
Desjardins sécurité financière	6 227.34 \$	6 227.34 \$
Total:	173 978.85 \$	173 978.85 \$
Salaires		
2 septembre 2021	6 368.93 \$	6 368.93 \$
9 septembre 2021	5 970.78 \$	5 970.78 \$
16 septembre 2021	6 425.38 \$	6 425.38 \$
23 septembre 2021	6 470.19 \$	6 470.19 \$
30 septembre 2021	10 195.46 \$	10 195.46 \$
Total des salaires	35 430.74 \$	35 430.74 \$
TOTAL:	209 409.59 \$	209 409.59 \$

ACCEPTÉE

2.1B

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Jean-Pierre Tremblay,
directeur général et secrétaire-trésorier

2.2
Résol. 21-195

APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2021

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 31 août 2021;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU'il reflète la situation financière au 31 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Caroline Roberge appuyée par M. le conseiller Tony Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 31 août 2021 soit accepté.

ACCEPTÉE

2.3

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LES RÉSIDENCES DU MANOIR DES LACS

Cet item est remis à la prochaine séance

2.4

Résol. 21-196

DEMANDE DE COMMANDITE – MAISON DES JEUNES

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une commandite au montant de 300\$ à la Maison de jeunes de Lac-Bouchette pour leur activité de l'Halloween.

ACCEPTÉE

3.

PERSONNEL

Aucun item

4.

MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

Aucun item

5.

PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

Aucun item

6.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item

7. TRANSPORT ROUTIER

7.1 PROLONGATION DU TRACÉ DU CHEMIN DE LA MONTAGNE POUR LE DÉNEIGEMENT

Résol. 21-197

ATTENDU la réception d'une pétition pour la prolongation de l'ouverture d'hiver du chemin de la Montagne soit un tronçon de 1,7 km à partir du 223, chemin de la Montagne jusqu'au 367, chemin de la Montagne;

ATTENDU que la pétition est conforme au règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Tony Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la prolongation de l'ouverture d'hiver du chemin de la Montagne entre le 223, chemin de la Montagne et 367, chemin de la Montagne;

D'autoriser le directeur général à faire les démarches nécessaires pour l'ouverture du chemin et à facturer les contribuables impliqués.

ACCEPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun item

10. LOISIRS ET CULTURE

Aucun item

11. VARIA

Aucun item

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

13.
Résol. 21-198

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée.

Il est 19 h 29.

ACCEPTÉE

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.